



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Réponse au dépôt d'une requête en recours collectif
CMGP réitère son engagement dans la mise en œuvre d'une solution concrète élaborée
avec la communauté : le Guide de cohabitation**

Malartic, le 5 août 2016 - Canadian Malartic GP (CMGP) a pris connaissance du contenu de la requête en recours collectif déposée par le demandeur Louis Trottier du Comité de Citoyens de la Zone Sud de la Voie Ferrée de Malartic (CCZSVFM). CMGP est déçu de l'option de confrontation privilégiée par certains résidents de ce secteur alors que l'équipe de la mine Canadian Malartic travaille en étroite collaboration avec la communauté de Malartic et de ses citoyens depuis plusieurs mois pour développer le *Guide de cohabitation* (Le Guide). CMGP prendra toutes les mesures raisonnables nécessaires pour se défendre dans le cadre de cette action en justice.

CMGP réitère son engagement ferme à mettre en œuvre le *Guide* le 1^{er} septembre prochain avec les membres du *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic*. Ce Guide, issu de consultations citoyennes et d'expertises pointues, répond d'ailleurs aux préoccupations de la requête en recours collectif.

Le Guide précise les termes des compensations financières individuelles à la disposition de tous les résidents vivant dans l'une des trois zones de Malartic définies dans le Guide. Les rémunérations offertes sont des dédommagements pour les impacts liés au bruit, à la poussière, aux vibrations et sont basées sur l'intensité des impacts et des inconvénients, ainsi qu'en fonction de la proximité de la résidence à la mine. Un protocole d'acquisition de propriétés pour tous les résidents vivant dans le voisinage le plus proche de la mine (au sud de la voie ferrée) fait également partie du Guide.

Plus de 200 citoyens sont venus se renseigner depuis le 2 août 2016 sur les modalités d'application du *Guide*, les détails des montants de compensations auxquels ils ont droit, ainsi que sur l'option d'acquisition offerte à tous les résidents du quartier sud. Les heures d'ouverture des « journées portes ouvertes » ont été prolongées afin de répondre à la forte affluence et à toutes les questions des citoyens.

« Ce que la majorité des citoyens nous communiquent jusqu'à maintenant c'est qu'ils sont satisfaits de l'offre, de sa simplicité d'application, des montants qu'ils recevront dans un court délai, et qu'ils ont hâte de s'inscrire. Nous nous réjouissons de la réponse positive de la communauté. La réaction des gens confirme que la démarche de co-construction et de collaboration porte fruits », souligne Mélissa Desrochers, coordonnatrice aux communications et relations communautaires.



Selon les commentaires recensés à ce jour, les citoyens apprécient que le Guide présente des solutions concrètes et immédiates pour l'ensemble de la communauté et du territoire habité de la ville de Malartic.

Mine Canadian Malartic

La mine Canadian Malartic appartient à Agnico Eagle Ltée et à Yamana Gold Inc. Chacune de ces sociétés ayant un pourcentage de participation de 50%. Ensemble, elles forment le Partenariat Canadian Malartic et la Corporation Canadian Malartic. Le Partenariat Canadian Malartic (PCM) possède et exploite la mine Canadian Malartic, alors que la Corporation Canadian Malartic (CCM) est en charge des projets d'exploration situés en Ontario et au Québec. La mine Canadian Malartic est la plus grande mine aurifère en exploitation au Canada.

Le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation

Le Groupe de travail est formé de trois représentants de chacune des organisations suivantes : le Comité de suivi Canadian Malartic, la Ville de Malartic, et la Mine Canadian Malartic. Par le biais d'une démarche de concertation avec la communauté, ces intervenants ont élaboré le Guide de cohabitation visant l'atténuation et les compensations des impacts de la mine et offrant des lignes directrices pour l'acquisition de propriétés à Malartic.

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Doris Blackburn

Conseillère en communication

Mine Canadian Malartic

dblackburn@canadianmalartic.com

819 757-2225 # 2457